

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le 04/12/2025

ID : 007-200039808-20251125-2025_11_003-DE

SLOW

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 25 novembre 2025

Convocation du 19 novembre 2025

N° 2025_11_003

Objet : Administration Générale - Approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation et la programmation du Cinéma Intercommunal CINE7

Le 25 novembre 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à SALAVAS, salle communale sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Marianne PAILLERON, Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE

Absents : Françoise HOFFMAN, Maryse RABIER

Pouvoirs : Richard ALZAS à René UGHETTO, Max DIVOL à Jean-Claude BACCONNIER, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT, Françoise PLANTEVIN à Anne-Marie POUZACHE, Carole VANESSE à Nicolas CLEMENT

Secrétaire de Séance : Claude BENAHMED

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 32

Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 37

Vote contre : pour : 37 abstention :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1411-7 relatif aux délégations de service public ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles R.3123-14, R.3125-2, L.3135-1 et R.3135-7 ;

Vu le contrat de délégation de service public conclu le 28 octobre 2019 avec la société CINEODE pour l'exploitation et la programmation du Cinéma Intercommunal CINE7, dont l'exécution a débuté le 9 juin 2021 ;

Vu les reconductions successives du contrat, portant sa durée initiale à cinq ans, avec une échéance prévue au 9 juin 2026 ;

Considérant la nécessité de garantir la continuité du service public et de permettre la mise en œuvre d'une procédure de renouvellement conforme aux délais légaux et au calendrier électoral ;

Considérant que l'avenant proposé n'emporte aucune modification substantielle du contrat initial, ne modifie ni la nature des prestations, ni l'équilibre économique, ni les obligations des parties ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

A l'unanimité des membres présents et représentés,

D'approuver l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public conclu avec la société CINEODE, prolongeant la durée du contrat de trois (3) mois, soit jusqu'au 9 septembre 2026.

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le 04/12/2025

ID : 007-200039808-20251125-2025_11_003-DE

SLOW

De maintenir toutes les autres dispositions contractuelles inchangées.

D'autoriser le Président à signer ledit avenant et à accomplir toutes les formalités nécessaires, notamment la transmission au contrôle de légalité.

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire de séance

Claude BENAHMED